

Protocole de coopération entre l'USJ et l'Institut de recherche industrielle (IRI)



La cérémonie de signature du protocole USJ-IRI : valoriser les activités scientifiques dans les domaines économique, industriel, social et culturel.

Photo Michel Sayegh

Un protocole de coopération a été signé le 20 septembre entre l'USJ et l'Institut de recherche industrielle (IRI). Il prévoit une collaboration entre les deux institutions sur les trois plans de la recherche, de l'enseignement et de la formation, ainsi que la diffusion des connaissances scientifiques, à travers une mutualisation des réseaux de partenaires locaux et internationaux.

Le protocole a été signé, pour l'USJ, par le recteur Salim Daccache et pour l'IRI par son directeur général, Bassam Frenn, en présence de Dolla Karam Sarkis, vice-recteur à la recherche ainsi que d'un certain nombre de vice-recteurs, doyens et directeurs de l'USJ et des chercheurs et cadres de l'IRI.

Prenant la parole à cette occasion, Dolla Karam Sarkis a insisté sur l'importance d'une coopération qui permettra encore plus de synergie et d'échanges scientifiques et académiques adaptés entre les deux institutions. Elle a remercié le Dr Joseph Matta, enseignant à la faculté de pharmacie, pour avoir pavé la voie à la signature de l'accord.

« À l'USJ, la recherche est toujours un point fort à côté de l'enseignement, puisqu'elle constitue un vecteur de développement dans notre pays. Cette signature est le point de départ mais aussi le point d'aboutissement d'un travail commun de plusieurs années », a souligné de son côté le recteur Salim Daccache.

Pour sa part, Bassam Frenn a précisé que le protocole d'accord sera appliqué sur les bases suivantes : élaboration et participation à des programmes de formation ; élaboration et participation à des programmes conjoints de recherche ; échange permanent d'informations sur les activités scientifiques (documentations, publications, colloques...) ; accueil, séjour et facilités pour des chercheurs, enseignants et étudiants de l'établissement partenaire ; échange pour une durée limitée de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques ; promotion et participation à toutes formes d'échanges susceptibles de valoriser les activités scientifiques dans le domaine économique, industriel, social ou culturel.